

*La constitution**[Traduction]*

Le Canada est plus que la somme de ses dix provinces. Dix drapeaux provinciaux ne remplaceront jamais un drapeau canadien. Dix chartes provinciales des droits ne peuvent équivaloir à une charte canadienne des droits et libertés. Deux provinces pourraient avoir une charte protégeant les droits des handicapés, mais ces deux chartes ne pourraient jamais protéger les droits de tous les handicapés du pays.

Le Canada est plus que la somme de ses parties. Le Canada est une société dont les membres sont égaux dans leurs droits et libertés, où qu'ils vivent, où qu'ils aillent et où qu'ils vieillissent.

Le Canada est un rêve, un rêve d'égalité et de liberté, un rêve dans lequel le droit d'être différent est garanti dans la loi, un rêve dans lequel les Canadiens, en tant que tels, parce qu'ils vivent dans notre pays, ont les mêmes droits partout, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, d'autochtones ou de Canadiens d'ascendance étrangère ou encore d'immigrants remplis d'espoir et rêvant de liberté et de justice.

● (1630)

*[Français]*

La loyauté à ce pays, la fidélité à ce projet, les Québécois ont eu l'unique chance d'entre tous les Canadiens de la clamer à la face du pays le 20 mai dernier. Les Québécois de ma génération croient au Canada parce qu'ils sont convaincus que ce pays peut être une société où la liberté d'être, le droit à la différence, la capacité de se développer, peuvent être garantis dans la loi fondamentale du pays. Il n'y a pas 10 Canada, il n'y en a qu'un seul et c'est de celui-là qu'il nous revient de définir les bases nouvelles. Nous ne voulons pas nous retrancher derrière nos différences, alléguer, plaider notre identité culturelle francophone pour refuser l'effort canadien, l'effort d'un projet où la liberté peut être plus difficile mais où sa réalisation profite à plus de personnes. Sir Wilfrid Laurier l'a bien compris lui qui, en 1897, rappelait, à Paris, la décision qu'avaient dû prendre les hommes politiques québécois après la rébellion de 1837. Je cite:

Il ne manquait pas de mes compatriotes qui en face de cette double disposition étaient d'avis de s'isoler et de ne prendre aucune part au développement national. M. Lafontaine qui, à cette époque, en l'absence de M. Papineau, alors en exil, était l'homme le plus autorisé parmi nous, eut une inspiration plus haute. Il était d'une opinion que je partage entièrement. Il était d'opinion que s'isoler est toujours une erreur, et que pour nous, principalement, s'isoler eut été s'enliser dans l'infériorité.

Voilà notre option, voilà mon option, monsieur le président: à l'aube de cette nouvelle étape dans la réforme de nos institutions et de nos lois, je crois fermement que ce projet mérite l'appui de tous mes compatriotes parce qu'il leur garantit la maîtrise essentielle de leurs caractères et les meilleures conditions pour partager l'idéal d'un pays plus libre et plus juste.

*[Traduction]*

**L'hon. James A. McGrath (St-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir eu le privilège d'entendre le discours prononcé aujourd'hui par le député qui vient de se rasseoir, le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal),

parce que tous les députés qui ont assisté aux délibérations du comité savent à quel point la tâche de son président était ingrate, surtout pour quelqu'un comme le député d'Hochelaga-Maisonneuve qui a la réputation d'être un non-conformiste à la Chambre, ce que j'admire d'ailleurs beaucoup chez lui. Il a dû se contenter d'écouter les autres parler, mais ce faisant, il a rempli ses fonctions de président du comité avec plus de justice, d'impartialité et de dignité que je n'ai vues à la Chambre depuis bien longtemps.

**Des voix: Bravo!**

**M. McGrath:** Je suis heureux que le député ait enfin eu la chance d'exprimer son opinion, mais cela m'attriste en même temps un peu qu'il ait dit certaines choses sur lesquelles je ne suis pas du tout d'accord. Je pensais que lui et moi partagions les mêmes idées philosophiques. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que s'il faisait un examen de conscience, et je ne veux pas l'accuser non plus de malhonnêteté intellectuelle, il trouverait probablement la formule d'amendement proposée dans le bill à l'étude aussi répugnante que les députés de ce côté-ci de la Chambre la trouvent, surtout s'il était originaire d'une province à laquelle cette formule d'amendement n'accorde pas le même droit de veto qu'au Québec.

**Des voix: Bravo!**

**M. McGrath:** Je tiens à rendre hommage au chef de mon parti, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), ancien premier ministre du Canada, qui a décidé le 2 octobre, sans avoir eu l'occasion de consulter ses collègues, d'aller à l'encontre de ce qui semblait être à l'époque la volonté populaire et de dire: «Un instant, c'est notre devoir de nous opposer à ce projet.» C'est lui qui a reconnu à ce moment-là ce que le processus référendaire ferait à la fédération et au pays dans l'immédiat et plus tard. Nous tenons donc à exprimer notre reconnaissance envers le très honorable chef de l'opposition parce que ce sont ses objections qui ont donné lieu au débat qui s'est tenu d'abord à la Chambre et ensuite au comité, qui se tient encore une fois à la Chambre. L'opposition manifestée par notre chef est très importante et le député d'Hochelaga-Maisonneuve sera le premier à la reconnaître comme partie essentielle du processus qui se déroule ici, aujourd'hui.

Je voudrais également me joindre à d'autres députés pour rendre hommage à mon collègue, le député de Provencher (M. Epp), qui a présidé notre comité de la constitution avec un grand dévouement et beaucoup de patience, et je tiens à l'en remercier. Je me réjouis d'avoir l'occasion de le remercier publiquement pour l'exemple qu'il nous a donné dans ce comité.

Je voudrais également rendre hommage au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) qui, malheureusement, n'est pas des nôtres en ce moment, pour le travail exceptionnel qu'il a accompli au comité à titre de principal porte-parole de son parti. Chose certaine, je ne lui rends pas hommage uniquement parce qu'il nous a fait part de son intention de se dissocier de son parti. Je l'aurais fait de toute façon, car nous avons tous été fort impressionnés par le rôle très difficile et